



Mise en œuvre du SRCE
CPO thématique
« PERMEABILITE DES ESPACES AGRICOLES »



Compte-rendu de l'atelier de
co-développement n°2

5 décembre 2018 (14h00-17h00)

Rédaction du compte-rendu : ISARA-Lyon

PARTICIPANTS

Présents :

Lou Lecuyer	Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère
Mathilde Vicente	Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes
Jean-Michel Costechareyre	Chambre d'Agriculture de la Drôme
Nicolas Weirich	Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
Yannick Boissieux	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
Philippe Fleury	ISARA-Lyon
Emmanuel Guisepelli	ISARA-Lyon

Excusés :

Schneider Corinne	Communauté de Communes du Pays Mornantais Dauphiné
Nicolas Quittard	Saint-Etienne Métropole
Marteil Fred	SYMILAV
Loïc Raspail	Communauté de Communes de Balcons du Dauphiné
Claire Jeudy	SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre)
Katia Hergott	Communauté de Communes Vallée du Garon
Fabre Marie-Francoise	Chambre Départementale d'Agriculture de la Loire

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Tour de table des participants
- Introduction : rappel du projet « Perméabilité des espaces agricoles » et des premiers résultats



- Présentation de la méthodologie de l'atelier de co-développement
- Atelier de co-développement : 2 témoignages :
 - Jean-Michel Coste-Chareyre & Vicente chambre d'agriculture de la Drôme (CEN-RA).
 - Nicolas Weirich chambre d'agriculture SMB

PRESENTATION DU PROJET « PERMEABILITE DES ESPACES AGRICOLES »

Voir en annexe du compte-rendu :

- PPT de présentation de l'avancement du projet
- 4 pages de présentation des résultats

Échanges suite à la présentation

Les participants ont dressé plusieurs constats partagés.

-Sur la biodiversité, un flou concernant les responsabilités subsiste dans les institutions, on ne sait pas toujours vers qui se tourner.

-Tout dépend du sujet traité car la biodiversité renferme de vastes domaines avec autant d'institutions différentes. Dans les collectivités, cela semble plus clair, car les problématiques entre agriculture, urbanisation et biodiversité sont récurrentes.

-Problème soulevé par la question de l'urbanisation qui :

- induit des destructions de milieux donc de biodiversité
- induit des remembrements encore jusque dans la première décennie 2000 mais aussi, depuis quelques années une concentration des enjeux de biodiversité sur les espaces agricoles qui restent. Ce constat est effectué par les chambres 26 et 74 aussi bien pour les zones de plaines que de montagne, même en alpage.

ex. Demande forte sur la gestion patrimoniale et de la biodiversité des alpages et en même temps aménagement par les stations touristiques (terrassment) avec importation d'espèces végétales étrangères. Même phénomène constaté d'importation de plantes exogènes autour des linéaires des grandes infrastructures (LGV) dans la plaine du Rovaltain (Drôme).

-donne le sentiment d'une double peine aux agriculteurs avec destruction de leurs outils d'un côté et une compensation écologique de l'autre souvent perçue comme une mise en défens, avec par ailleurs risque de déstructuration de l'outil de production.

Ex. : En Haute-Savoie, récit d'opposition des agriculteurs à un projet de passage à faune sous l'autoroute au prolongement duquel, les aménagements prévus de linéaires de haies nécessiteraient le coupage en deux d'un tènement agricole).

Ces résistances des agriculteurs :

- s'exacerbent en situation d'inégalité territoriale forte : ex. frontière franco-suisse.
- expliquent la lenteur de certaines actions (ex. replantation de haies...)
- sont également motivées par le sentiment de flou évoqué plus haut (premier alinéa) et par une absence de cohérence de l'action publique en matière de biodiversité.

Des besoins de connaissances exprimés par les chambres :

- Un besoin de connaissance assez fort sur l'intérêt des insectes auxiliaires, intérêt, type,... intérêt de tous les agriculteurs, viticulteurs compris



ATELIER DE CO-DEVELOPPEMENT

GENERALITES SUR LES ATELIERS DE CO-DEVELOPPEMENT

Un atelier de co-développement est un ensemble de personnes qui se réunissent régulièrement dans le but de contribuer mutuellement à l'amélioration de leur pratique professionnelle. Cette méthode développée par Payette et Champagne (1997) permet des interactions structurées entre praticiens pour échanger sur leurs expériences professionnelles. Elle permet de mettre au jour les savoirs de la pratique, ceux que la science ne produit pas. Les échanges du groupe sont structurés par un processus de consultation en six étapes :

- 1- Exposé d'une problématique ou d'un projet
- 2- Clarification de la problématique ou du projet : questions d'information
- 3- Contrat sur le type de consultation : reformulation de la question
- 4- Réactions, commentaires, suggestions pratiques des consultants
- 5- Synthèse et plan d'action(s)
- 6- Conclusion : évaluation et intégration des apprentissages par chacun des participants.

Les ateliers de co-développement permettent un développement des compétences par la prise de recul et par les apports de chaque participant. Il fait émerger des pistes d'action.

Les participants aux ateliers de co-développement ont alternativement les rôles suivants :

- « Client » (généralement 1 par atelier de co-développement) : personne qui expose aux autres participants sa situation (problématique ou projet) → Dans le cas qui nous concerne ici deux témoignages ont eu lieu dont un binôme, soit trois personnes.
- Consultants (tous les autres participants) : ils vont aider le client face à sa situation, à travers des questions destinées à comprendre la situation et à travers la proposition de pistes d'action

En outre, un animateur/facilitateur, gardien de la méthode et du temps, veille au bon déroulement de l'atelier. Les ateliers de co-développement organisés dans le cadre du projet « perméabilité des espaces agricoles » s'adressent à des animateurs agro-environnementaux (dans des collectivités, des chambres d'agriculture...) conduisant des projets sur la thématique agriculture et biodiversité dans les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

THEMATIQUE DE L'ATELIER DE CO-DEVELOPPEMENT

La thématique proposée pour ce deuxième atelier de co-développement était la suivante :

Quels sont les obstacles rencontrés pour la mise en œuvre d'opérations d'amélioration de la biodiversité ? Témoignages et débats sur deux cas pratiques.

DEROULEMENT DE L'ATELIER DE CO-DEVELOPPEMENT

Répartition des rôles

Animateurs : Philippe Fleury / Emmanuel Guisepelli

Secrétaires : Philippe Fleury / Emmanuel Guisepelli

Clients :

Vicente Mathilde (CEN RA) & Jean-Michel Coste-Chareyre (Chambre d'agriculture de la Drôme) sur le thème « Biodiversité et espaces viticoles dans la Drôme ».

Nicolas Weirich (chambre d'agriculture Savoie Mont-blanc) sur le thème « Agriculture, biodiversité et aménagement en bas-genevois (74) »

Consultants : tous les autres participants



Thème 1 : biodiversité et espaces viticoles

Situation et contexte du thème

- A mi-parcours du Contrat Vert et Bleu de la plaine de Valence, les acteurs souhaitent la mise en place d'une nouvelle action avec les viticulteurs pour voir si leurs espaces sont perméables ou pas. Les vignes sont très pauvres en biodiversité. Cette réalité est antagoniste avec l'image de qualité du vin

Partenaires : CA26, INAO, AOC Crozes-Hermitage.

- Pour travailler sur les trames vertes, le projet démarre par une cartographie aux échelles parcellaires et infra-parcellaires.

Or, d'énormes pressions existent dans cette zone :

-Le foncier agricole s'élève autour de 500 000 €/ha. Le foncier viticole y demeure malgré tout très recherché et seuls les grands négociants ont la surface financière suffisante pour investir. Ce prix est doublement lié à la spéculation et à la rareté des terrains en vigne dont les zones ont atteint leur seuil d'extension maximum.

-Précision sur le statut de la propriété foncière des vignes :

- Petits producteurs
- Grosses structures comme Chapoutier
- Investisseurs (anciennement Jaboulet) qui placent leurs capitaux

Pour certains grands négociants s'orienter sur le bio et le cheval le long de la route constitue une vitrine.

Deux grands enjeux : l'un spatial et lié à la trame verte et bleue ; l'autre territorial et lié aux évolutions des rapports de pouvoir entre les acteurs viticoles

Enjeux territorial : Historiquement, c'est la coopérative de Tain qui achetait l'essentiel des vendanges ; aujourd'hui, elle n'est plus qu'à 50% de la production avec le développement de grandes caves privées qui achètent des vendanges au prix que les coopérateurs reçoivent 3 ans après (en bouteilles de vin). Les circuits de livraison ont donc profondément changé au profit des grands négociants. NB cet enjeu est un élément de contexte à prendre en compte mais n'est pas débattu dans le présent atelier de co-développement.

Enjeux spatial : Dans ce contexte où beaucoup de communes des zones AOC sont identifiées en espaces boisés classés, de grands vigneron rachètent aujourd'hui ces espaces boisés et vont essayer de faire bouger le PLU afin de les défricher et de les reclasser en vigne.

Aujourd'hui, les enjeux portent donc sur le déclassement des espaces boisés classés et donc sur la continuité de la trame verte liées aux transformations de ces espaces.

-Question posée par les communes : comment faire face à ces tentatives de déclassement par les vignerons qui vont chercher une faille dans le PLU ?

-Pour éviter les zones boisées, un diagnostic sur la base d'une méthode développée dans le Languedoc est prévu par la Chambre d'Agriculture pour valoriser les zones de tourbières=> projet en cours de consolidation.

-D'autres actions sont également en cours, à proximité, avec le programme agri-faune.

-Question chambre et CEN : sur un sujet délicat avec des enjeux fonciers (pression foncière), comment être accepté, faire passer l'idée du projet sur la biodiversité dans ce contexte d'enjeux forts ? Comment parler aux viticulteurs un vocabulaire simple (ex. : le lézard ocellé on ne peut pas en parler) ?

Débat

Comment faire que la biodiversité et les connexions deviennent un souci partagé avec les viticulteurs dans un contexte à enjeux fonciers et économiques forts dans une perspective de diagnostic puis d'actions ?

-Concernant les forts enjeux sur la pression foncière, la question de la continuité écologique est-elle claire ? La question de la biodiversité peut-elle entrer en ligne de compte comme argument ?



-Il est nécessaire d'avoir un peu de connaissances sur les espaces viticoles et la perméabilité de ces espaces. Comment les mobiliser sur ces volets-là. Il faut faire en sorte qu'ils soient sensibilisés.

-Besoin de communiquer sur la finalité de l'étude.

-Buts : acquisition de connaissances dans un objectif de travail et d'avoir un second contrat vert et bleu avec des actions.

-Le plus fort enjeu : la protection du foncier à intérêt de biodiversité (les zones boisées)

-Problème de l'interlocuteur auprès de qui l'on communique :

Le niveau d'interlocuteur change : l'interlocuteur, c'est le chef d'exploitation chez les petits producteurs alors que le contact, c'est le chef de culture chez les grands vigneron. Les dirigeants ne sont pas directement accessibles.

Importance de l'appui politique et représentatif au bon niveau (points saillants des débats) :

-Besoin de s'appuyer sur quelques acteurs politiques forts (ex. Jacques Pradelle¹ : élu SCOT Rovaltain) pour corriger la dissymétrie dans les niveaux d'interlocuteur.

-Importance du niveau SCOT : les élus du SCOT peuvent mettre le doigt sur tel ou tel point : besoin d'être soutenu et porté sur la décision finale par les grands élus de l'agglomération et même le vice-président.

→ Faire porter le projet comme venant du SCOT

De plus, intérêt d'une appellation, c'est la protection du foncier agricole pour les vignes (pas pour les prairies des fromages AOC),

→ C'est pourquoi il est important d'associer l'INAO.

-La préservation des espaces naturels est importante pour certaines communes

⇒ Attention à ne faire que l'entrée par la connaissance et la cartographie puisse être vue comme une porte ouverte à de nouvelles réglementations. Ex Isère : l'inventaire des zones humides a donné des contraintes dont la responsabilité a été imputée au CEN alors qu'il n'était que prestataire pour le diagnostic.

→ Il est important que le CEN et la CA parlent d'une seule voix sur une entrée technique : ceci est un point de force possible pour les agriculteurs, d'autant que la trame verte est plus large et moins conflictuelle que la notion de ZH.

→ Être capable également d'apporter des réponses aux moyens de gérer les ravageurs ou les espèces susceptibles d'engendrer des dégâts : ex. chevreuils, sangliers, drosophila suzuki (pas moyen de lutte biologique contre cette mouche sans prédateur naturel en France).

→ Être clair sur ce qu'apporte aux viticulteurs la biodiversité à différents niveaux (écologique, marketing...) : évolution sur les matières actives, protection du sol, image de la biodiversité pour la production...

-Opportunité à saisir

-Le passage en bio : il n'est pas trop compliqué en viticulture sauf en ce qui concerne l'usage du glyphosate en zone de pente.

-Le développement du tourisme : promenade, vélo électrique ; possibilité d'une entrée par le paysage pour introduire la notion de biodiversité ;

Pour ce faire :

-Eviter de faire comme le champagne (devenu usine) et cela commence à se savoir

¹ Jacques PRADELLE Maire Adjoint de Chanos-Curson, Vice-président d'Arche Agglo



-S'appuyer sur des contre-exemples qui montrent des modes de développement où la notion de qualité ne veut plus rien dire : ex. comme le beaujolais.

Problèmes en suspens :

Sur les AOP de la zone, le souci présent est la transmission des structures : ainsi qu'évoqué plus haut, seuls les grands groupes peuvent acheter des terrains agricoles.

-Sur ce point la profession n'est pas claire : pour ceux qui partent en cave particulière on ne connaît pas la rentabilité de tels investissements. D'autant que le prix du vin ne peut augmenter indéfiniment. Il a été multiplié par deux mais ne pourra guère monter plus. La zone se trouve en haut du seuil en rapport qualité prix... Pour faire baisser les prix, ils augmentent les quotas de plantations.

Point de vigilance : Par ailleurs, le choix final entre une dimension économique/emploi et biodiversité ne sera pas évident y compris pour le Vice-Président du SCOT délégué à l'environnement.

Bilan. Points importants pour les « clients » :

- ⇒ S'appuyer sur un élu fort : élu viticulteur
- ⇒ Privilégier une entrée SCOT et ne pas être que CEN et CA
- ⇒ Cartographie : proposer des zones où potentiellement où il y aurait du développement et d'autres qui resteraient des cœurs de biodiversité ou corridors. Ceci en faisant en sorte que l'étude ne soit pas perçue comme porteuse de nouveaux zonages réglementaires : besoin transparence sur les finalités. La cartographie : utiliser ce qui est gratuit sur internet : géoportail, bases de données publiques (datara.gouv.fr)
- ⇒ Parler de l'image et de la biodiversité comme atout et non comme contrainte, notamment transformer la contrainte environnementale en plus-value économique...
- ⇒ Reste que la profession agricole n'a pas de vision claire sur ce qu'elle souhaite
- ⇒ Le paysage est un support de développement : il permet de discuter des autres usages, développement touristiques.

Thème 2 : Biodiversité, agriculture et aménagement en Bas-Genevois Français

Situation et contexte du thème

-50 000 frontaliers vont en Suisse tous les jours.

-Les constructions de l'habitat et la consommation corollaire de foncier concernent la France et pas la Suisse. Le canton du genevois a été précurseur pour un schéma directeur puis un SCOT pour limiter l'installation massive de population.

-Toutefois la progression urbaine continue ainsi que le trafic automobile : deux autoroutes coupent le territoire (250 hectares agricoles consommés en 10 ans).

-L'agriculture est en maraîchage intensif et élevage : 25 à 30 exploitations agricoles sont en zone franche. Le maraîchage est constitué de grosses structures de production peu portées sur le bio, c'est aussi là qu'il y a la majorité des grandes cultures.

-La proximité de la Suisse, surtout en zone franche, permet aux producteurs d'y vendre leurs produits (avec les contraintes européennes).

-En matière d'environnement, ce territoire a mis en place un contrat corridor avec la notion de connexion environnementale CVB, qui a donné lieu à un PAEC. Cela permettait de ne pas avoir des zones avec des enjeux prioritaires même si il a fallu faire des zonages (exemple de mesure dans le PAEC prairies : retards de fauche)

Dans ce projet, un découpage du territoire a été fait pour le maintien des connexions et des prairies permanentes notamment. Ce projet a rencontré un franc succès car il a permis aux agriculteurs de toucher des financements en ne changeant pas ou peu leurs pratiques.



Débat

Comment créer des connexions écologiques sachant que les agriculteurs ont le sentiment de la double peine (forte pression urbaine et son corollaire de compensation écologique) ?

-Nécessité de promouvoir une approche partenariale sur le plan technique :

-Un remembrement a eu lieu dans les années 70 : on touche ici du doigt les limites de l'exercice en matière d'environnement : il est très difficile de faire sortir les gens d'une situation confortable même si tout le monde déplore la disparition des haies, des oiseaux....

-N Weirich avait proposé une étude sur les haies dans une zone très concernée. Dans cette approche, cause commune a pu être trouvée entre les techniciens de chambres et ceux des structures environnementale (syndicat mixte du Salève et du Vuache qui gèrent des sites N 2000). Sur la base d'un accord entre techniciens sur ce qu'il fallait recréer pour des raisons à la fois agronomiques et écologiques, une cartographie a pu ainsi être établie sur les connexions - fort nombreuses - qui manquaient selon ce diagnostic.

Nécessité d'avoir des lieux de discussion et les maintenir même si le résultat escompté n'est pas atteint.

-Des réunions par petits secteurs ont été effectuées : finalement près des trois quarts des haies sur la initialement cartographiées ont été supprimées. Toutefois, il a été possible sur 4 ans de à recréer 4,5 km de haies et un peu de vergers haute tiges.

Aujourd'hui une conscience des enjeux environnementaux existe comme l'eau et la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve, mais elle émerge généralement sous la poussée des problèmes relevés.

Besoin d'un leader charismatique

Il n'y a plus de personnage charismatique dans le secteur, depuis que le maire le plus promoteur de la démarche (maire de la plus petite commune du secteur et hydro-géologue) n'exerce plus. Dans le secteur, l' élu local en question savait parler à tout le monde, conscient des limites, des difficultés des agriculteurs alors que d'autres élus décrivent ces derniers.

Avoir un leader charismatique - un « champion » dans la littérature anglo-saxonne - est donc fondamental pour que le message.

Importance de la communication pour une bonne « contagion ».

Les haies sont utiles sur le plan agronomique et paysager (retient l'eau). La collectivité qui a porté cela a « fait le buzz » avec cette démarche en communiquant sur ces aspects. Ils finissent par en parler à d'autres, c'est aussi pour que l'idée se répande. Les communications sur les réseaux sociaux ou en direct ont tôt ou tard les effets attendus, par contagion. C'est peut-être également par la population néorurale ou urbaine que pourra se faire le « déclic ».

C'est la politique des petits pas qui fait marcher le projet. L'important c'est que les agriculteurs en parlent et ne se limitent pas au semis direct car la haie est plus décisive que celui-ci pour la protection des oiseaux.

- Au niveau des agriculteurs eux-mêmes c'est au moment des diagnostics avec eux qu'il est opportun de faire passer les messages.

Les problèmes de pérennité de relations dans le temps et/ou interindividuelles

-La collectivité s'est réappropriée la carte et s'est fait aider par un bureau d'étude. Le technicien de chambre n'a pas été invité à l'inauguration avec la presse (il y eu rupture). Les techniciens de la collectivité n'ont pas joué le jeu au niveau partenarial (pour des raisons d'ego et pour s'approprier le travail)

Le problème du temps disponible pour les techniciens : des diagnostic pas assez approfondis



Le premier problème est celui des délais. La difficulté peut émaner de différents acteurs :

- Profession agricole
- Collectivité dont ce n'est pas le souci
- etc

-Les techniciens de chambre n'ont pas le temps de faire des diagnostics de biodiversité sur exploitation : le diagnostic IDEA est l'un de ces outils mais il est chronophage et les techniciens ont sous le coude une multitude de dossier à gérer.

-L'autre problème lié au manque de temps est l'absence de véritable diagnostic adapté à chaque système d'exploitation

-Les réunions sont parfois tenue trop rapidement entre deux dossiers faites à l'arrache

Diversité et complexité des situations : le besoin d'une approche adaptée à chaque cas

Dans les territoires, il existe autant de modalités de gouvernance que de PAEC.

-L'animation peut-être :

- assurée complètement par le syndicat de rivière
- déléguée complètement à des chambres

-La diversité des procédures et d'outils est fonction :

- des situations physiques locales
- des éléments que l'on met en débat avec les agriculteurs et de la façon d'en parler.
- des types de mesures, il faut des diagnostics plus ou moins complexes selon le type de mesures (réduction phyto)

Quelques points supplémentaires pour lever les obstacles

-Accepter le temps « long » : ex. Il a fallu plus de 15 ans pour que l'on ne voie plus de terrain nu dans le secteur (politique « des petits pas » cité plus haut)

-Créer une émulation en lien avec le « champion » (voir plus haut) et maintenir une communication régulière

-« Il faut créer des connexions entre les hommes pour créer des connexions écologiques ». Cela signifie que chaque démarche doit :

- être adaptée à chaque cas particulier
- être propice à installer un climat de confiance entre les acteurs. Il faut que les gens gardent l'estime de soi.
- être l'occasion d'une ouverture à l'autre et d'écoute. Il faut discuter avec les uns et les autres
- éviter d'émettre des jugements de valeur

Problèmes ou question en suspens

-Les rapports de forces entre agriculteurs et élus sur le foncier : des agriculteurs refusent volontairement et explicitement tout débat sur l'environnement car l'effort à consentir n'est pas réciproque selon eux de la part des collectivités qui veulent continuer d'urbaniser.

-La nouvelle politique environnementale n'est pas encore connue : peut-on envisager autre chose que des paiements à l'hectare ?

-Quel avenir de la politique TVB : c'est un lieu important de discussion entre les gens mais quid de ce lieu dans le cadre des évolutions politiques ex. SRADDET ? etc.)

-Importance des acteurs économiques qui ne sont peut-être pas suffisamment pris en compte dans cette politique.

Bilan client

-Poursuivre l'effort, commencé depuis une dizaine d'années, de collaborations avec le conservatoire des espaces naturels et renforcer les liens avec les collectivités sur leurs points d'accord avec le monde agricole

-Importance pour les chambres d'agriculture pour se positionner clairement sur l'agro-environnement.



-Besoin de travailler davantage sur les questions et les points communs que les agriculteurs peuvent partager...

Bilan de l'atelier de co-développement

Remarques des participants :

-Les échanges sur la viticulture ont permis de voir des aspects qui n'avaient pas encore été pensés

-Les deux interventions confortent la nécessité de communiquer et de partager les approches entre les institutions

-La démarche des ateliers de co-développement est intéressante :

-Le fait de partir d'un projet d'un coaché est original, c'est un temps d'échange important mais qui peut, de l'extérieur, être jugé peu utile. Les participants conviennent au contraire que la démarche était sinon nécessaire du moins pertinente et enrichissante.

-Le croisement des points de vue et expériences hors des cadres habituels (institutionnels ou partenariat de travail) est fécond sur le plan de la diversité qu'il fait apparaître des dimensions à prendre en compte et de leur liens.

-Les participants souhaitent renouveler l'expérience dans un prochain atelier pour éventuellement être coaché à leur tour

